

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat professionnel

#### Aménagements de la classe de terminale du baccalauréat professionnel : co-intervention, atelier de philosophie et modules de poursuite d'études et de préparation à l'insertion professionnelle

NOR : MENE2109013N

note de service du 1-3-2021

MENJS - DGESCO A2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

L'année scolaire 2021-2022 est la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle pour la session 2022 du nouveau baccalauréat professionnel.

Ce déploiement échelonné de la seconde professionnelle en 2019 à la terminale en 2021 a permis une installation progressive des différentes mesures pédagogiques de la transformation et partant, d'en ajuster la mise en œuvre, en particulier, afin de conforter les équipes pédagogiques des établissements dans leur capacité à faire des choix adaptés aux besoins de leurs élèves.

La classe de terminale du baccalauréat professionnel est une année de choix décisive pour les élèves face à la double finalité de leur baccalauréat : poursuivre des études supérieures ou se préparer à une insertion professionnelle. L'horaire de 91 heures dédié à ce niveau répond à cet objectif d'accompagner les élèves dans leur choix postbaccalauréat et de renforcer leurs acquis en fonction de ce choix.

L'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel propose ainsi aux établissements plusieurs aménagements de la classe de terminale pour apporter une réponse pédagogique adaptée dans une logique de parcours de l'élève. Cette réponse est construite dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, lequel voit son espace d'autonomie augmenté dans l'organisation de ces aménagements.

La réflexion des équipes pédagogiques, dans le cadre du projet de l'établissement qui prend en compte les profils de ses élèves et la nature des spécialités professionnelles enseignées, porte sur l'utilisation :

- de l'horaire dédié (91 heures) à l'accompagnement à l'orientation des élèves, leur suivi personnalisé et la mise en œuvre des deux modules postbaccalauréat ;
- des heures prévues pour la co-intervention qui peuvent être soit maintenues à cette fin dans les disciplines français/mathématiques-sciences ou élargies à d'autres disciplines de l'enseignement général, soit dédiées à un atelier de philosophie, soit à l'abondement des heures prévues pour les modules postbaccalauréat.

La présente note de service vient préciser la mise en œuvre des aménagements, que prévoit la grille horaire modifiée pour la classe de terminale, liés aux utilisations possibles des heures prévues en co-intervention à ce niveau.

#### 1. Définition des aménagements liés à l'utilisation des heures de co-intervention en classe de terminale du baccalauréat professionnel

Conformément à l'arrêté susmentionné, à la rentrée 2021, le volume horaire dédié aux enseignements en co-intervention en terminale pourra donner lieu à des mises en œuvre définies au sein des établissements qui pourront ainsi choisir de :

- poursuivre, dans la continuité des classes de seconde et de première, la co-intervention enseignement professionnel et français/enseignement professionnel et mathématiques-sciences ;
- organiser la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général : histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A ou B, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive ;
- mettre en place un « atelier de philosophie » ;
- renforcer l'horaire dédié à l'accompagnement pour le projet postbaccalauréat de l'élève : vers une poursuite d'études supérieures ou vers une insertion professionnelle.

Les établissements déterminent leur(s) choix conformément au volume horaire de référence défini en annexe

de l'arrêté, soit 26 heures annuelles « élève » (1 heure hebdomadaire sur le nombre de semaines de présence effective en établissement, une fois déduites les 8 semaines de PFMP et les 2 semaines d'examen) et une dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève.

Ils peuvent choisir de consacrer les heures à une ou plusieurs modalités proposées ci-dessus en les combinant à la condition de s'assurer que le temps d'apprentissage pour les élèves soit suffisant et significatif au regard des objectifs attendus de la mesure. La mise en place d'une seule des modalités précisées ci-dessus (26 heures) équivaut en moyenne à 1 heure élève/semaine ; la mise en place de deux de ces modalités correspond à 13 heures par modalité, soit en moyenne 1 heure élève/quinzaine. L'organisation pédagogique mise en place peut proposer des mises en œuvre chaque semaine, par quinzaine ou par regroupement des heures de façon périodique (par exemple un module de 3 heures toutes les 3 semaines), en fonction du projet pédagogique développé.

Les choix opérés par l'établissement font l'objet d'un examen en conseil pédagogique pour les établissements publics locaux d'enseignement, et en concertation avec les équipes enseignantes pour les établissements privés sous contrat. Ils sont guidés par les besoins des élèves au profit de leur parcours.

Ils intègrent les logiques installées par ailleurs dans le cadre du projet d'établissement, du projet pédagogique de l'équipe des professeurs pour la classe, de la filière professionnelle dans laquelle l'élève est inscrit et des ressources humaines de l'établissement.

La définition de ces choix peut donner lieu à un travail préparatoire en conseil d'enseignement et/ou en équipe pédagogique « classe ».

Les mises en place peuvent être construites à l'échelle de la classe, de plusieurs classes (notamment appartenant à une même filière professionnelle) ou de l'établissement. Ces organisations peuvent faciliter la constitution de groupes de besoins permettant d'être au plus près des besoins des élèves et de leur parcours. Dans l'organisation proposée, il conviendra de s'assurer que le volume des enseignements et des activités encadrées n'excède pas huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine pour l'élève comme défini dans l'arrêté susvisé.

## 2. Mise en œuvre des choix d'aménagements en classe de terminale du baccalauréat professionnel

### 2.1 Le maintien de la co-intervention enseignement professionnel et français/enseignement professionnel et mathématiques-sciences ou la mise en place de la co-intervention enseignement professionnel et histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A ou B, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive

L'élargissement de la co-intervention à l'ensemble des enseignements généraux en classe de terminale vient renforcer la lisibilité pour les élèves du sens des enseignements généraux, par leur articulation avec les enseignements professionnels. Il vient renforcer l'acquisition de compétences transversales, associant culture générale humaniste et culture professionnelle dans un projet pédagogique commun. En référence aux programmes et référentiel des activités professionnelles, la co-intervention vise un travail sur des objets d'étude partagés entre les enseignements.

**Avec le français**, la co-intervention permet le travail sur les pratiques de lecture, la compréhension, l'interprétation, l'argumentation, la connaissance et la maîtrise de la langue.

L'objet d'étude unique « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » présent au programme de terminale vise à doter les futurs bacheliers des connaissances, aptitudes et attitudes leur permettant de connaître le monde dans lequel ils s'inscriront en tant qu'adultes.

La perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » constitue un objet de travail de la co-intervention. Nombre d'activités d'expression et de communication, en lien avec les enseignements professionnels, permettent ainsi le développement de la créativité, l'imagination, la planification et l'organisation nécessaires à la conduite d'un projet. Le travail de restitution orale permet d'aborder la présentation, l'explicitation et la justification de la démarche suivie.

**Avec les mathématiques-sciences**, la co-intervention donne une dimension concrète aux apprentissages et permet à l'élève d'acquérir une vision globale des enseignements qu'il reçoit. L'analyse de situations problématisées, déterminées conjointement par les deux professeurs à partir du référentiel d'activités professionnelles et dans le cadre des programmes de mathématiques et de physique-chimie, permet aux élèves d'acquérir ou de réinvestir des compétences des deux domaines d'enseignement. Les questions liées au développement durable, à la transition écologique et énergétique ou au numérique constituent des entrées adaptées. Côté mathématiques, peuvent être sollicités dans ce cadre les statistiques et les probabilités, les automatismes, l'algorithmique et la programmation. Côté physique-chimie, les domaines de connaissances liés à l'électricité, au thermique, à la mécanique, à la chimie et aux signaux peuvent être supports de co-intervention.

**Avec l'histoire, la géographie, l'EMC**. En géographie, la co-intervention peut s'appuyer sur les éléments de programme suivants : « Les hommes face aux changements globaux » : les changements globaux, l'adaptation

des sociétés à ces changements. En histoire, elle peut donner lieu à un travail autour des thématiques « Vivre en démocratie en France depuis 1945 » et « Les transformations de la France depuis 1945 ». En enseignement moral et civique-compétences transversales, le travail en co-intervention peut s'appuyer sur « S'impliquer dans un travail et coopérer » et « Respecter autrui et la pluralité des points de vue ».

**Avec les langues vivantes**, la co-intervention place les élèves en situation d'utiliser la langue vivante étrangère pour réaliser certaines des tâches recensées dans le référentiel d'activités professionnelles. Ainsi, par l'action et par la simulation, la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches des actes et situations de la vie professionnelle.

**Avec les arts appliqués et cultures artistiques**, la co-intervention place les élèves en situation de mettre en relation les tâches recensées dans le RAP avec des notions de design liées à l'environnement, l'objet ou la communication dans leur champ professionnel. Elle permet de questionner la situation professionnelle au travers d'une approche culturelle plus large, pouvant ouvrir sur la connaissance des grands enjeux qui traversent l'artisanat, le design et la création en général, leur incidence sur les évolutions de société, la culture numérique qui bouleverse les pratiques professionnelles.

Elle offre aux élèves une meilleure appréhension de leur futur contexte d'exercice en ancrant, dans la réalité professionnelle, l'élargissement de la « culture métier » et l'ouverture culturelle et artistique.

**Avec l'éducation physique et sportive**, la co-intervention permet d'inscrire l'éducation physique et motrice comme un élément favorisant l'efficacité professionnelle. Elle peut être l'occasion de travailler l'environnement sécuritaire pour une activité professionnelle comme pour une activité sportive, en lien avec le programme de prévention-santé-environnement (PSE), d'adapter ses déplacements aux ressources et contraintes du milieu pour réussir son projet et de s'engager avec lucidité et parfois apprendre à renoncer.

Les liens vers les référentiels des diplômes professionnels et les programmes des enseignements généraux sont précisés en annexe 2.

## 2.2 L'atelier de philosophie

L'atelier de philosophie constitue une nouveauté majeure de la transformation de la voie professionnelle.

L'introduction d'un enseignement de la philosophie au lycée professionnel est une reconnaissance de la réussite de plusieurs expérimentations installées parfois de longue date dans des académies. Cet enseignement qui guide et initie les élèves à la démarche philosophique est une réponse au développement de la culture générale des bacheliers professionnels. Sous des modalités variées, les contenus de formation proposés déterminent un véritable parcours de philosophie pour l'ensemble des élèves concernés. Articulé à des notions, des auteurs et à des questionnements appartenant aux traditions de la discipline, l'atelier peut encourager la pratique d'un dialogue construit, mais exclut la simple discussion ou l'échange plus ou moins libre et spontané d'opinions. Il conduit les élèves à savoir prendre de la distance par rapport à leurs opinions, à clarifier des notions fondamentales dont il est fait un usage quotidien et à travailler le langage.

Un programme de questions est établi par les professeurs avec le concours des deux corps d'inspection, IEN ET/EG et IA-IPR.

À titre d'exemples, les questions suivantes peuvent guider la définition du programme de l'atelier de philosophie :

- « Qu'est-ce que poser et résoudre un problème ? » ;
- « Que nous apporte l'expérience ? » ;
- « Avons-nous besoin de certitudes ? » ;
- « Le travail et son monde » ;
- « La loi, l'autorité, le pouvoir : un système complexe ? » ;
- « L'art et la technique sont-ils étrangers l'un à l'autre ? » ;
- « Que signifie "être libre" ? ».

La mise en œuvre de l'atelier de philosophie en établissement professionnel requiert un ajustement pédagogique précis de la part des professeurs qui en prennent la responsabilité. Les modalités d'enseignement sont, par définition, variées et peuvent impliquer tant des exercices oraux que des exercices écrits, mis à la portée des élèves auxquels ils sont destinés : production d'un questionnaire ou d'une argumentation philosophiques, découverte de textes de philosophes, brefs écrits visant à la rédaction de définitions conceptuelles ou à l'énoncé de problèmes philosophiques convenablement identifiés, etc.

La lecture de textes d'auteurs philosophiques ne pose pas de problème particulier, à condition qu'ils soient courts et accessibles.

L'atelier de philosophie ne donne pas lieu à une évaluation certificative.

Des repères pour la mise en place de l'atelier de philosophie sont proposés en annexe 1.

## 2.3 Le renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement au choix d'orientation pour les modules de poursuite d'études supérieures ou d'insertion professionnelle

La démarche mise en place dans le cadre de l'accompagnement au choix d'orientation s'inscrit dans le calendrier de l'orientation et dans une logique partenariale de l'établissement avec les acteurs économiques, de la formation professionnelle et de l'orientation. Il rend concret et valorise les réseaux d'établissements et le travail conjoint avec les professionnels.

Les heures dédiées à l'accompagnement au choix d'orientation permettent ainsi de poursuivre le travail sur l'orientation engagée en seconde et première et de préparer la réussite du projet postbac.

La transformation de la voie professionnelle a conforté la double finalité du baccalauréat professionnel : poursuivre des études supérieures, notamment vers un BTS, ou s'insérer immédiatement dans la vie professionnelle.

La classe de terminale prévoit que les élèves, accompagnés dans leur choix postbaccalauréat, bénéficient d'heures dédiées pour se préparer efficacement à leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Cette préparation est inscrite à l'emploi du temps de l'élève, mais ne limite pas le choix d'orientation : un élève qui suit le module de préparation à l'insertion professionnelle peut librement s'inscrire en BTS. Le choix du module ne contraint donc pas les vœux dans Parcoursup. Les compétences acquises par l'élève dans l'un et l'autre module sont mobilisables quel que soit son parcours même si c'est à un moment différé.

Les réponses apportées par l'établissement en matière d'accompagnement au choix d'orientation devront également intégrer la poursuite d'études par apprentissage, fréquente pour les élèves issus de la voie professionnelle, et qui nécessite un accompagnement à la fois vers la poursuite d'études (la préparation aux études supérieures) et vers l'insertion professionnelle (la recherche d'un employeur).

Pour le travail sur l'orientation, l'accompagnement proposé doit offrir une guidance personnalisée à l'élève qui permet de travailler avec lui son projet professionnel, d'orientation, de formation et/ou d'insertion.

Le module de poursuite d'études prépare et entraîne les élèves aux attendus des études supérieures, en particulier en BTS, en termes de méthodologie (organisation du travail, prise de notes, rédaction de synthèse, argumentation...) et d'exigence (renforcement disciplinaire). La préparation est construite comme une réponse aux besoins liés au projet de poursuite d'études de l'élève, compte tenu des acquis constatés en baccalauréat professionnel.

Le module d'aide à l'insertion professionnelle prépare l'élève à son insertion vers l'emploi dans la continuité de son expérience acquise, en particulier en PFMP, en vue de maîtriser les principaux codes de l'entreprise, les compétences attendues lors de la prise de poste et de se repérer dans le marché de l'emploi du secteur professionnel qu'il vise (métier, emploi, besoins des acteurs économiques et des territoires...). Il doit permettre à l'élève d'exprimer et valoriser ses compétences acquises pour réussir sa recherche d'emploi, dans les différentes étapes de cette recherche : le curriculum vitae, la lettre de motivation et la conduite d'entretien. Cet accompagnement intègre les pratiques nouvelles facilitant l'accès à l'emploi, dont l'utilisation des réseaux sociaux professionnels, dès lors qu'ils sont d'usage dans les entreprises et la filière professionnelle d'insertion. Ces modules viennent s'articuler avec les enseignements professionnels et généraux dès que seront travaillés les renforcements disciplinaires pour la poursuite d'études et/ou l'insertion. Ils peuvent partager une partie commune, notamment sur le travail lié au projet professionnel, d'orientation, de formation ou d'insertion. L'organisation pédagogique est adaptée aux besoins des élèves. Elle peut s'appuyer sur des séances en groupe-classe, des séances en groupe de besoins (les élèves peuvent être issus de groupes-classe différents), des séances avec deux professeurs devant un même groupe, à l'instar de la modalité de co-intervention. Elle fait l'objet d'un travail des équipes pédagogiques et éducatives et d'une présentation en lien avec le projet d'établissement dans le cadre du conseil pédagogique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

## Annexe 1 - Repères pour la mise en place de l'atelier de philosophie

L'enseignement de la philosophie en baccalauréat professionnel vise trois objectifs principaux :

- la formation : apprentissage de nouveaux savoirs et savoir-faire, maturité critique et réflexive, articulations interdisciplinaires, tant avec les disciplines générales qu'avec les disciplines professionnelles, vision spécifique du monde ;
- la socialité ou la construction dans l'interaction d'une pensée éclairée : consolidation des aptitudes et du goût des élèves pour la discussion, l'écoute, l'argumentation au sein des projets qu'ils conduisent en responsabilité ; confiance et estime qu'ils s'accordent à eux-mêmes et les uns envers les autres ;
- la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en lien notamment avec l'enseignement de « culture générale et expression » proposé en STS.

Ce dispositif est fondé sur le volontariat des professeurs de philosophie désireux de s'impliquer et ayant une bonne connaissance des objectifs poursuivis par la transformation de la voie professionnelle et de l'enseignement du français en

particulier. L'élaboration du projet est systématiquement accompagnée par le corps d'inspection.

Lorsque certains professeurs de la voie professionnelle disposent des compétences requises et qu'ils se portent volontaires, ils peuvent, avec la validation et l'accompagnement des corps d'inspection, prendre en charge cet enseignement après avoir participé au plan de formation académique mis en œuvre à cet effet. Des binômes peuvent aussi être constitués, associant professeurs de philosophie et professeurs de la voie professionnelle.

La mise en œuvre passe nécessairement par une bonne connaissance des acquis et des parcours des élèves de la voie professionnelle et par un dialogue entre les professeurs (de philosophie et de lycée professionnel) comme entre les corps d'inspection (IA-IPR et IEN ET/EG). Pour l'ensemble du projet, l'appui de l'IA-IPR de philosophie, associé aux IEN ET/EG, est requis. Il permet d'accompagner les établissements et les professeurs et, en tant que de besoin, de transformer et d'améliorer les dispositifs mis en place.

Les articulations interdisciplinaires sont possibles, sans être imposées - l'atelier de philosophie peut se déployer de manière autonome ou s'articuler opportunément avec d'autres enseignements.

Ces articulations sont pertinentes et peuvent donner lieu à des projets spécifiques, en lien tant avec les enseignements professionnels qu'avec d'autres disciplines d'enseignement général. L'objet d'étude du programme de français unique pour la classe de terminale « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » est un terrain fertile pour penser cette articulation.

Le développement de capacités ou compétences visées par l'enseignement de français et particulièrement en classe de terminale (« consolide[r] les capacités d'abstraction et rend[re] les élèves capables de construire et de partager un raisonnement solide ») croise très naturellement celles qui peuvent être développées par l'enseignement de philosophie : élaboration des idées et capacité de questionnement, acquisition et confrontation des connaissances et des expériences, maîtrise de leur formulation orale ou écrite, développement des capacités de lecture et d'interprétation. Ces compétences forment ainsi un point d'appui considérable pour le développement d'un enseignement nouveau.

Mais, c'est avec l'ensemble des disciplines enseignées (enseignements généraux ou enseignements professionnels) que des complémentarités et des intérêts communs peuvent être recherchés par les professeurs intervenant, pour élaborer des séquences de formation pertinentes.

La dynamique des parcours peut, elle aussi, être mise à profit : les modules consacrés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études peuvent être articulés à des séquences d'atelier de philosophie.

De même, l'élaboration du chef-d'œuvre peut donner lieu à une approche et à une consolidation philosophique pour aider les élèves à prendre conscience de ce qu'ils font au travers de cette réalisation, leur permettre de prendre du recul et resituer culturellement leur projet dans la société. Les professeurs en responsabilité sur la réalisation du chef-d'œuvre s'accordent alors avec le professeur de philosophie pour organiser des moments de formation ajustés aux travaux des élèves et positionnés à des moments pertinents du déroulement du projet.

L'évaluation du travail effectué en atelier de philosophie doit permettre de valoriser l'implication et la réussite des élèves et peut s'appuyer sur des modes d'évaluation impliquant l'élève lui-même (évaluation partagée élève-professeur).

## Annexe 2 - Accès aux référentiels des diplômes professionnels et aux programmes des enseignements généraux pour l'organisation des co-interventions

### Enseignements professionnels

#### Enseignements de spécialité

Se référer aux référentiels de chaque baccalauréat professionnel :

<https://eduscol.education.fr/1916/le-baccalaureat-professionnel>

#### Prévention-santé-environnement (PSE)

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/66/7/spe005\\_annexe2\\_1239667.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/66/7/spe005_annexe2_1239667.pdf)

#### Économie-droit

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/76/9/spe617\\_annexe\\_1104769.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/76/9/spe617_annexe_1104769.pdf)

#### Économie-gestion

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/85/6/spe618\\_annexe\\_1104856.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/85/6/spe618_annexe_1104856.pdf)

### Enseignements généraux

#### Français

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special1/MENE2003001A.htm>

#### Mathématiques et physique-chimie

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/84/3/spe003\\_annexe2\\_1239843.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/84/3/spe003_annexe2_1239843.pdf)

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/69/4/spe004\\_annexe2\\_1239694.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/69/4/spe004_annexe2_1239694.pdf)

#### Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/85/1/spe002\\_annexe2\\_1239851.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/85/1/spe002_annexe2_1239851.pdf)

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/91/4/spe000\\_annexe2\\_1239914.pdf](//cache.media.education.gouv.fr/file/SPE1-MENJ-6-2-2020/91/4/spe000_annexe2_1239914.pdf)

**Langue vivante A ou B**

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/14/0/spe627\\_annexe\\_1105140.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/14/0/spe627_annexe_1105140.pdf)

**Arts appliqués et cultures artistiques**

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/71/8/spe614\\_annexe\\_1104718.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/71/8/spe614_annexe_1104718.pdf)

**Éducation physique et sportive**

[//cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/97/1/spe621\\_aannexe\\_1104971.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/97/1/spe621_aannexe_1104971.pdf)